

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an . . . 16 francs.
 Pour six mois . . . 8
 Pour trois mois . . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,
rue Mercière, 58, au 1^{er},

Et au Cabinet de Lecture, *rue de la Plume, 2.*

A Paris, à l'Office correspondance de MM. LEPELLE-
 TIER-BOURGOIN et Cie, *place de la Bourse, 5.*



ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, *grande rue Mercière, 58, au 1^{er}.* Une boîte est placée à la porte.

— Il sera rendu compte de tout ouvrage ou objet d'art dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau.

Prix des Annonces : 20 cent. la ligne.

L'HOMME DE LA ROCHE, CHRONIQUE LYONNAISE,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

Théâtres. — Littérature. — Extrait des journaux. — Variétés. — Tribunaux.
Modes et Annonces. — Lithographies.

AVIS.

Les personnes qui jusqu'à ce jour ont reçu le Journal *gratis*, sont priées de refuser le prochain numéro, si elles ne veulent être considérées comme Abonnées.

CONSEIL MUNICIPAL DE VAISE.

(Suite.)

L'étendue de notre journal ne nous permettant pas de reproduire en entier le procès-verbal de la séance du conseil municipal de Vaise du 10 juillet, nous nous bornerons à donner un compte-rendu exact du rapport présenté au conseil par M. Maire de cette commune.

1° M. le Maire soutient d'abord, d'après un calcul comparatif, que les marchés de bestiaux de Lyon approvisionnent non-seulement la ville elle-même, mais encore la Guillotière, la Croix-Rousse, Vaise, douze communes rurales contigues, ainsi que les villes de St-Etienne, Vienne, Voiron, Grenoble et les communes environnantes, pendant les sept mois d'été.

Il ne s'agit donc plus de l'intérêt de Lyon seul, mais d'un intérêt beaucoup plus général.

2° M. le Maire démontre l'avantage du marché de Vaise en énumérant les principales provinces d'où nous arrivent les bestiaux : toutes ces pro-

vinces ont des routes qui aboutissent toutes près de Vaise.

3° M. le Maire énonce ensuite les inconvénients du marché de St-Just, dont le principal est sa position même et le défaut d'un emplacement convenable.

4° Vaise n'a aucun des inconvénients que l'on peut reprocher à St-Just. Au contraire, Vaise offre pour un marché de bestiaux tous les avantages possibles.

5° Il est dans l'intérêt même de Lyon que le marché soit établi à Vaise.

Le conseil municipal de Lyon, pour s'opposer à la demande des pétitionnaires, ne peut donc être conduit, 1° que par l'intérêt qu'il porte au quartier de St-Just ; mais tout en accordant que ce soit l'intérêt de ce quartier, c'est une question d'intérêt bien minime à opposer à un intérêt beaucoup plus général.

2° Par la crainte de voir perdre les produits du son octroi de St-Just sur le débit des boissons.

Mais cette somme n'est pas assez forte pour occasionner un déficit notable dans les revenus de la ville.

3° Par la crainte de la fraude.

Mais c'est toujours dans un marché intérieur que la fraude a lieu.

4° Par une raison relative à la police pour la salubrité ; mais cette police serait bien mieux faite

exercée simultanément dans le marché et dans l'abattoir.

5° Par une question de prérogative.

Mais qu'importe que le territoire où existe un établissement utile, soit régi par telle ou telle administration municipale ?

Après cet exposé de M. le Maire, le conseil entrant de suite en délibération, arrête les articles suivants :

1° Le conseil approuve à l'unanimité la pétition des 333 marchands de bestiaux.

2° Le conseil demande au nom de l'intérêt général la suppression du marché de St-Just et la permission pour celui de Vaise d'avoir tous les jours de la semaine, ou tout au moins deux jours de plus, le mardi et le jeudi, si le marché de Saint-Just n'est pas supprimé.

3° Le conseil charge M. le président de transmettre la présente délibération à M. le Préfet du Rhône, pour le remettre à M. le Ministre des travaux publics et du commerce.

Pour tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui a rapport à l'importante question soulevée par la pétition des 333 marchands de bestiaux, nous devons dire ici que le conseil municipal de Lyon a approuvé à l'unanimité la demande de la commune de Vaise.

Ce sera donc entre ces deux administrations municipales une lutte sur une question qui, pour notre ville, se borne à-peu-près à cela :

FEUILLETON.

GRAND-THÉÂTRE.

LE PLANTEUR, OPÉRA-COMIQUE.

Il paraît que l'auteur du poème, si poème il y a, a pensé que la vertu s'était réfugiée dans les colonies au milieu des forêts vierges de la Louisiane, car c'est là qu'il nous montre le désintéressement, le dévouement et toutes les vertus sociales qu'on rencontre si pen dans nos climats ; en revanche, on y trouve les déceptions de tous genres, la calomnie, l'égoïsme, l'arbre plein de sève de la science du mal. Les philosophes prétendent que c'est à l'influence atmosphérique que nous devons tout cela. Que bénie soit donc la Louisiane, mais que maudit soit M. de Florian qui, probablement, est l'auteur du poème, si poème il y a, à moins que Berquin n'en réclame l'idée. Quoiqu'il en soit, c'est une idylle qui sent Gessner et les contes moraux de Marmontel, de la Louisiane à la place de la comédie à Lyon, et qui est digne de figurer dans les ouvrages vertueux qui concourent chaque année aux prix Monthyon.

Ce poème, si poème il y a, nous ferait reculer de quarante ans, si la musique d'un jeune homme, de M. Monpou, qui a quelquefois d'heureuses inspirations, ne colorait cette action pastorale d'une teinte fraîche et nouvelle. On y rencontre de douces mélodies, sans bruit, sans éclat, qui n'ont pas une grande valeur musicale, mais qu'on écoute sans fatigue et qu'on retiendrait volontiers. C'est pour ainsi dire un recueil de jolies chansons arrangées pour quatre ou cinq voix.

L'ouverture orchestrée avec soin, offre un joli motif ; l'introduction où se distingue un joli chant, celui du Bengali, est bien fait, le chœur s'enchaîne fort heureusement avec les dernières mesures cadencées de la romance, c'est le morceau capital, bien qu'on nous ait prévenu que le final du premier était original ; nous l'avons trouvé prétentieux et décousu. Le rondeau du Dandy est aussi un morceau qui vise en vain à l'originalité. Le second acte ne contient guère qu'une fort jolie romance que j'appellerai la prière, bien chantée par Mlle Jolly ; elle a produit de l'effet.

Vous allez me dire que cette analyse est bien rapide, et que M. Monpou est un jeune Maestro auquel il faudrait ou des louanges ou de sévères conseils, mais je

présomme que M. Monpou n'a pas attaché à son œuvre plus d'importance que le public n'en a mis à l'écouter, et je lui fais grâce pour cette fois et des flatteries et du blâme ; et si je ne craignais d'effaroucher sa modestie, je trouverais toute stéréotypée dans notre imprimerie cette phrase consolatrice : « C'est un homme de talent qui prendra sa revanche. »

Cependant si le lecteur tient à lire un feuilleton complet, c'est-à-dire trois colonnes bien remplies, je m'engage à lui narrer la générosité du planteur amoureux qui achète une esclave pour lui rendre la liberté, laquelle esclave épouse le planteur par reconnaissance, bien qu'elle fût grande dame un quart-d'heure auparavant, et qu'elle aimât passionnément son cousin. Il paraît qu'aux colonies les grandes passions s'éteignent comme en France du jour au lendemain. Je vous ai dit toute l'intrigue du *Planteur*, n'est-ce pas ? Il ne me reste qu'à vous parler des acteurs. M. Ducouret, le planteur, sur lequel, disait-on, une tempête grondait, n'a pas aperçu seulement le plus petit nuage dans l'horizon du parterre ; et puisque nous avons promis d'être justes, nous lui devons cette vérité, qu'il a été fort convenable. Mlle Jolly avait une tâche plus difficile, sa jeune intelligence avait à supporter le poids de la

Y aura-t-il un marché de bestiaux intérieur ou extérieur ?

Dans le cas où la raison du plus fort serait la meilleure, il resterait encore à décider la raison subsidiaire.

Le marché extérieur se tiendra-t-il à St Just ou à Perrache ?

Nous reviendrons en temps et lieu et après un sérieux examen sur chacune de ces questions.

CHRONIQUE LOCALE.

Dans la nuit du 7 août, une étincelle échappée d'une chandelle maladroitement allumée à un quinquet, a mis le feu à un paillason dans la boutique d'épicerie du sieur Perrin, rue Bourg-Chanin, 57; quelques marchandises ont été brûlées, mais le secours des voisins accourus aussitôt, a bientôt étouffé le feu qui n'a pas eu d'autres suites.

Deux chevaux de la voiture de MM. Gaillard et Penicaud, sont tombés en partant de la place des Terreaux dans la rue Puits-Gaillot, en face les n. 15 et 15; personne n'a été blessé, mais cet accident avait ramassé une foule considérable.

Le 8 de ce mois, les femmes Champin et Denouille se prirent de querelle en virent aux coups. Sans doute quelques poignées de cheveux, et des bonnets déchirés, des mouchoirs mis en pièces eussent été le résultat de cette affaire sans un chien boule-dogue qui appartenant à la femme Denouille se mêla à l'affaire et jugea à propos dans l'intérêt de sa maîtresse de dévorer les jambes de la partie adverse. Ce fait s'est passé dans le quartier Perrache, et l'on ne dit pas si la police est intervenue.

Par ordonnance insérée au *Moniteur* du 6 août, M. Mouillaud, avocat, a été nommé suppléant du juge de paix du 3^e arrondissement de Lyon, en remplacement de M. Fuchez, décédé.

Vendredi, à onze heures du matin, un incendie assez violent s'est déclaré sur le quai près du Port-Neuville, chez un charpentier-menuisier; mais grâce aux prompts secours des pompiers on est parvenu à se rendre maître du feu. On a craint un moment que les ravages ne devinssent très-considérables.

Parmi les moyens les plus nouveaux employés pour élever l'eau à une plus grande hauteur, le plus ingénieux, s'il peut avoir de bons résultats est sans contredit celui que va faire exécuter le propriétaire d'une partie des terrains dits la *Tour de l'abbé Allemande*. Ce moyen consiste à construire une tour d'une grande élévation et à placer sur le sommet l'appareil d'un moulin-à-vent, lequel appareil fera agir la chaîne du puits et amènera facilement l'eau nécessaire pour arroser les terres environnantes. Nous attendons l'exécution avant d'émettre notre avis là-dessus.

pièce entière, elle a eu de bonnes intentions. Nous conseillons à M. Garbet de parler avec plus d'assurance et de ne pas avoir peur en chantant. Lecerf, bien grisé, a tiré bon parti d'un rôle insignifiant, et à lui seul provoqué le rire. — Ai-je tout dit? — Depuis que l'affiche annonce le remplacement de Mme Darmant, le public a l'air de s'habituer à cette actrice qui supplée par la finesse de son jeu à ce que sa voix laisse à désirer.

J. D.

LES SOUVENIRS.

A DÉLIE.

Délie, enfin nous voilà vieux;
La jeunesse passe bien vite,
Et, ses instants délicieux,
Ne nous ont laissé, dans leur fuite,
Qu'un exemple frappant du sort capricieux!
En vain de ses célestes flammes
Amour voudrait encor nous ranimer;
Hélas! on ne doit plus aimer
Quand on n'a plus les mêmes âmes!

Dans la nuit du 2 au 3 août, une voiture publique venant de Lyon, et attelée de quatre chevaux, a été jetée dans un précipice où coule l'Albarine, sur la route de Belley. Une partie des voyageurs a été blessée, mais aucune blessure n'offre un danger sérieux. La cause de cet accident provient du postillon qui, en voulant descendre de son siège, tomba sur les chevaux et les effraya.

On a trouvé deux squelettes et plusieurs ossements humains en creusant les fondations d'une maison dans la rue de Pavie. Cette découverte n'a rien d'extraordinaire si l'on se rappelle tous les événements qui se sont passés dans le quartier des Cordeliers depuis plusieurs siècles.

AVIS.

Le sieur Jean David Beroud, originaire du canton de Lausanne, qu'on croit à Lyon depuis longues années, est invité à passer au bureau de la police municipale à l'Hôtel-de-Ville pour une affaire qui l'intéresse. (succession.)

LISTÉ DES JURÉS

Qui doivent siéger à la session du troisième trimestre des Assises du département du Rhône, qui s'ouvrira à Lyon, le lundi 19 août courant, sous la présidence de M. de Vauxonne.

MM. Bouillon, Simon, marchand de sel en gros, quai de Flandres, 154. — Thibaud, J. B. J. Aug B., marchand de soie en gros, quai Ste-Marie, 26. — Dulac, Claude-Elisabeth, avoué-licencié, quai de la Baleine, 15. — Alix, Claude, propriétaire à la Guillotière, rue du Repos, 11. — Bernard Jean-Pierre, propriétaire à Tupin-Semons, canton de Condrieu. — Poix, Jean, rentier, rue Chamont, 1. — Teillard, Jean-Baptiste-Claude, propriétaire, avoué à Villefranche. — Morand, Joseph, notaire, rue de l'Aumône. — Besson, François-Ant., brasseur à Vaise, Grande Rue, 55. — Dassier, Jean-Baptiste, marchand de sel en gros, rue Stella, 3. — Mazerat, B. Ph. M. A., propriétaire, rue Vaubecour, 11. — Durieu-Bottet, Jean-Benoît, négociant à Villefranche. — Roux fils aîné, Jean André, marchand de soie, rue du Griffon, 9. — Félix, Jean-Antoine, propriétaire à Lentilly. — Mottard, Jos.-Mar.-Fr.-Ad., commissionnaire, rue Boissac, 9. — Genin, Jean-Baptiste, propr., quai St-Vincent, 63. — Multier, Jacques, march. de dorures, quai Bon-Rencontre, 64. — Gorel, Edouard, march. rouennier, rue Basse-Grenette, 5. — Buffard, Claude, médecin, place des Cordeliers, 59. — Coste, Jean-Claude-Pierre, fabr. de chandelles, place de la Platière, 7. — Richard, Michel, propr., avoué, rue Grenette. — Dumortier, Ph.-L.-F., march. de dorures, rue des Augustins, 11. — Blanc, Jean-Antoine, march. fabr., rue Bât-d'Argent, 11. — Matagrin, Pierre, nég. à Tarare. — Camot, Jos.-Severin, commissionnaire, rue des Capucins, 5. — Napoléon, Clatde, march. fabr., côte des Carmélites, 11. — Thibaudier, Claude, march. papetier, grande rue Mercière, 42. — Teste-le-Beau, Jean-Ant.-Célest., banquier, quai de la Charité, 144. — Georget, Jean-Bapt.-Cl.-Henri, propr. à Beau-

Tout passe, et l'univers semble changé pour nous;
Djà le temps dans sa vitesse,
Sur tes divins attraits étend dans son courroux,
Les doigts glacés de la vieillesse!
Mais seule tu te vengeras
De cette insulte criminelle,
Pour moi tu seras toujours belle,
Ton esprit ne vieillira pas.

Pour embellir la chaîne qui nous lie,
Cherchons, pour charmer nos loisirs,
Dans notre mémoire affaiblie
A vivre par nos souvenirs.

Te souviens-tu, ma tendre amie,
Du plus beau jour de mon bonheur,
Ce jour, le plus l'eau de ma vie,
Où j'égarai ton jeune cœur.
Te souviens-tu de ma vive tendresse,
De mes desirs sans cesse renaissants;
Te souviens-tu des baisers innocents
Que tu reçus dans ma bouillante ivresse!

Sous le pouvoir de ma tremblante main,
Je sens encor ton sein qui doucement s'agite;
Je suis heureux. J'en douterais en vain,

jean. — Hardoin, Jacques, propriétaire, avoué, rue du Bœuf, 16. — Germain, Louis, liquoriste, quai Bon-Rencontre. 66. — Bailly, Claude, propriétaire-rentier, quai de la Baleine, 15. — Bender, Jules-Ignace, march. fabr., rue Romarin, 16. — Chanel, Jean-Antoine, docteur-médecin à Tarare. — Rey, Elisabeth-Chrystophe, propriétaire-rentier, à Vaise, place de la Pyramide, 51. — Dugas, Camille-Joseph, manufacturier à Givors.

Jurés supplémentaires.

Delorme, Georges-Marie, propr. médecin, rue Port-Charlet, 16. — Hobitz fils, Louis-François-Joseph, march. pelletier, rue de la Charité, 30. — Chion, Jacques-François, propr. rentier, quai St-Clair, 10. — Montain, Gilbert, docteur médecin, place des Célestins, 5.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

Le *Journal de Smyrne* publie comme un petit fait sans importance la note suivante perdue au milieu de nouvelles insignifiantes pour la plupart : « Un palefrenier bulgare, convaincu d'avoir entretenu un commerce illicite avec une servante de la maison dans laquelle il servait, a été condamné samedi à être décapité, et sa complice a été jetée à la mer. »

On lit dans les journaux de Paris du 7 août :

« La veuve d'Adolphe Nourrit n'a pu survivre au coup que lui avait porté la fin tragique de son mari : elle est morte avant-hier à Paris. Mme Nourrit avait à peine trente-quatre ans. »

On lit dans un journal de Marseille un fait assez curieux :

« Le nommé G., natif de la Cadière (Var), atteint d'aliénation mentale, a fait une chute d'un 4^e étage, et à la suite de cet accident, il a entièrement recouvré ses facultés intellectuelles. »

Voici un avis essentiel que nous donnons au public, pour le prémunir contre un nouveau genre d'escroquerie.

Un pauvre diable tombé au sort, achète un homme nommé Delonchamp, par l'entremise du sieur Rozant, agent recruteur, mais une fois à l'armée, Delonchamp déserte, et lorsque pour ce fait on le traduit devant le conseil de guerre, il prouve qu'il ne peut faire partie de l'armée, vu qu'il a été condamné pour vol en 1850, avant d'entrer au service, et que les articles 19 et 21 de la loi du 21 mars 1852, n'admettaient pas les hommes condamnés pour vol.

Le conseil n'a pu s'empêcher d'apprécier une pareille justification; Delonchamp a été renvoyé de l'accusation de désertion, mais il a été mis à la disposition du procureur du roi, pour être poursuivi avec son complice comme coupable de fraude et de manœuvres frauduleuses.

Quant au malheureux remplacé, il est tenu de fournir un autre remplaçant.

Sans faire de longues réflexions sur cette escroquerie, nous livrons le fait aux pères de famille

Je sens ton cœur sur le mien qui palpite!

Je me transporte aux jours où nos mourantes voix
S'exhalaient en soupirs qui recelaient notre être :
Ivres de voluptés, nous savions à la fois,
Dans nos fougueux transports et mourir et renaître!

De ces douces erreurs, de ce fatal poison,
Eloignons les tendres images,
Aux funestes écarts opposons la raison,
Et, s'il se peut, devenons sages!

Il en est temps encor, et, d'un monde à venir,
Rêvons la haute destinée
Sur ce vaste Océan où tout doit s'engloutir,
Fixons avec respect notre active pensée :
Bientôt, peut-être, il nous faudra mourir!!

Mourir! nous séparer!.... de ce moment funeste,
Le terme irrévocable approche tous les jours;
C'en est fait! mais s'il faut nous quitter pour toujours,
De nos derniers instants embellissons le reste,
Du souvenir de nos amours!!

Le SOLITAIRE DES CRAETREUX.

et aux jeunes conscrits pour les mettre en garde contre un pareil désagrément.

BOUTADE.

D'un Restaurateur dont le nom est très-engageant, mais dont les diners ne le sont guère.

Ceci est un avis essentiel dont les gourmets nous sauront gré.

Une supposition :

Vous arrivez à Lyon sur la diligence Lafitte et Caillard, ou par les messageries royales, voire même par les fourgons de MM. Bonafous frères, n'importe! — Vous ne connaissez pas la cité des canuts, et cependant vous voulez y séjourner. Alors vous achetez un almanach des 25 mille adresses.

Il se trouve qu'en visitant la ville vous rencontrez des personnes de connaissance, disons même des amis intimes. Par une galanterie dont vous êtes plus ou moins capable et que je ne puis que louer, vous voulez payer à vos amis un dîner qui sorte des bornes communes.

Jusque-là tout va pour le mieux : mais vous ne connaissez encore aucun restaurateur : vous voilà dans l'embarras; et pour en sortir, vous lisez d'un bout à l'autre l'Almanach des adresses susmentionné, chapitre des Restaurants et des traiteurs. Or, sur le nombre, vous ne savez pour lequel vous décider.

Tout-à-coup vous apercevez un nom qui flatte agréablement votre gosier, un nom qui vous désaltère par avance; cela vous semble de bon augure : pour achever de vous séduire, vous lisez l'adresse et vous découvrez que ledit restaurant git sur une des places les plus fréquentées de la ville, dans le quartier des beaux hôtels où je suppose que vous logez. Dès-lors votre choix est fait et vous donnez rendez-vous à vos Pylades, chez le restaurateur, pour deux heures ou cinq heures, mode parisienne.

Au jour indiqué et à l'heure dite, vous arrivez à la file quelque peu affamé comme on doit toujours l'être pour un dîner d'extra.

Le dîner est sur la table; vous vous léchez les lèvres par avance. Hélas! vous faites très-bien; car après le repas, vous risquez fort de vous les es-suyer.

D'abord c'est un premier service incomplet;

Ensuite, c'est une symétrie manquée;

Puis ce sont des vins qui singent la piquette.

Vous voulez boire à la glace, et l'on vous sert des bouteilles mi-bouillantes;

Vous désirez manger un beefsteack tendre et savoureux, et vous vous trouvez sous la dent le morceau le plus coriace de la culotte de gendarme la moins tendre;

Vous espérez vous rattraper sur le second service, mais les entremets sont manqués; celui-ci est trop salé, celui-là ne l'est pas assez; le reste est un simple morceau de mouton bien prolétaire, bien roturier, et qui, pour comble de malheur, est cuit au-delà des règles de Vatel; autrement dit, brûlé.

Et puis avec cela, vous avez des garçons qui servent mal, qui précipitent le service ou font attendre les convives.

Vient le dessert, et par conséquent le chapitre des vins.

Vous demandez du chambertin, on vous apporte du simple beaujolais mitigé, qui n'a de chambertin que l'étiquette;

Vous voulez essayer du vengeot ou du beaune, on vous sert du fleuri débaptisé;

Vous vous rejetez sur le champagne, mais il ne mousse pas, il est fade et sent même son bouchon.

Vous envoyez au diable le restaurant, vous demandez pardon à vos amis de les avoir ainsi trompés, et vous passez au comptoir : horreur!! Après avoir compté, vous vous apercevez que pour être traité horriblement par ledit traiteur en réputation, vous avez payé de quoi faire un dîner superfin chez Véry ou Ve'our que vous connaissez sans doute.

De tout cela, je conclus (et vous rirez de mon avis) que si l'habit ne fait pas le moine, le nom ne fait pas le mérite d'un cuisinier-traiteur, et qu'il vaut mieux faire à bas prix le repas classique de Robert-Macaire, des pommes de terre frites et du fromage de Gruyère, que de payer bien cher pour avoir un dîner à faire honte à un restaurateur à 22 sous.

MORALE. Méfiez-vous des traiteurs dont le nom sent le vin ou la cuisine, car ordinairement tout leur mérite est dans le résultat de leur baptême, et songez que si votre courage vous fait mépriser cet avis, vous direz plus tard comme tous ceux qui ont agi ainsi que vous; vous jurerez, mais un peu tard, qu'on ne vous y prendra plus... C'est la grâce que je vous souhaite. P. P.

ANECDOTE.

Nous donnons le fait suivant comme certain :

Un charcutier venait d'acheter un cochon d'assez forte taille, pour la consommation de ses pratiques.

Arrivé chez lui avec sa nouvelle propriété, le premier soin du maître est d'attacher le cochon devant sa boutique, aux barreaux d'un soupirail de cave; puis il entre chez lui, prépare les outils nécessaires au sacrifice du pauvre animal.

Pendant l'absence de son *saigneur* et maître, le cochon, dont l'intelligence supérieure sembla comprendre que l'avenir se préparait peu agréable pour lui, et dont les forces musculaires surpassaient encore l'intelligence; le cochon, disons-nous, gros et vigoureux, fit si bien *unguibus et rostro*, et il donna tant de secousses violentes qu'il rompit ses chaînes et se sauva traînant la ficelle comme un galérien. Pour mieux se dérober à tous les regards, il entra dans une allée voisine, et, chose rare chez un cochon, se met à monter les escaliers de la maison, jusqu'au 4^me étage. Arrivé là, et voyant entr'ouverte la porte de la chambre d'une bonne femme qui venait de sortir pour aller demander du feu chez une voisine, il entra sans hésiter pour implorer asyle et protection.

Le compagnon de St-Antoine, n'apercevant personne pour faire les honneurs, s'installa lui-même avec bonhomie et sans façon; bien plus, sentant que la course qu'il venait de faire lui avait ouvert l'appétit, il se mit à chercher de quoi déjeuner.

Or, derrière la porte gisait un amas d'immondices, rebut de l'humble cuisine de la bonne femme. Le cochon n'est pas gourmand. Il est comme le sage *parvi contentus* : se mettre à l'affaire et dévorer les épluchures de choux, de carottes, d'oignons et de navets; ce fut pour le nôtre l'affaire d'un instant. Tout occupé d'une si bonne curée et en s'appuyant apparemment pour respirer et reprendre haleine, notre fugitif poussa la porte dont la serrure était à ressort, et sans y entendre malice la ferma entièrement. Quelques méchantes langues ont dit qu'il avait agi avec intention pour qu'on ne vint pas le déranger, mais je ne crois pas le cochon susceptible de cette espièglerie.

Quoiqu'il en soit, après avoir pris du feu et fait avec la voisine quelques douzaines de commérages et de cancan, la bonne femme s'achemine vers sa chambre dont elle trouve la porte close; cela l'étonne : elle se souvient de l'avoir laissée ouverte; mais peut-être le vent?... Enfin qu'importe? elle peut ouvrir... Elle cherche dans sa poche... mais hélas! la clé est à la serrure en dedans de la chambre. La vieille femme secoue en vain la porte. Il n'y a plus d'espoir que dans le serrurier. Après bien des hésitations, au moment où elle se décide à avoir recours à la fausse clé patentée d'un chef de forges, elle croit entendre marcher dans la chambre : elle écoute, et reconnaît que son domicile est habité... Elle conjecture que quelqu'un s'est introduit chez elle pendant son absence. Elle frappe et invite poliment *qui que ce soit*, à ouvrir. Une espèce de murmure sourd et prolongé lui persuade qu'on se consulte avant de répondre.... Nouvelle invitation d'ouvrir plus pressante que la première : nouveau grognement, mais cette fois la bonne femme croit entendre un *non* assez bien articulé. Dès lors plus de doute. Des malfaiteurs, des voleurs, des assassins se sont introduits chez elle. Il ne s'agit donc plus de serrurier, c'est M. le commissaire de police qu'il faut appeler.

Justement cet honnête magistrat demeure avec son écharpe au second étage de la même maison. La bonne femme donne l'éveil à grands cris. Et bientôt, au milieu de tous les voisins, le représentant de l'ordre public paraît en pantoufles et en robe de chambre. Première sommation est faite d'ouvrir au nom de la loi. On n'en tient compte : deuxième sommation plus énergique et plus menaçante, même silence : troisième sommation, on entend dans la chambre un bruit de pas très-faible, mais très-distinct. Il est évident que ceux qui sont enfermés veulent mettre la police dedans.

On va quérir un homme qui fait sauter la serrure. On procède. M. le commissaire de police entr'ouvre doucement la porte, et s'attend à rencontrer, au moins, un nez à la hauteur du sien; mais tandis qu'il entre-baille la porte, le cochon tout-à-fait rassasié, et

se sentant par conséquent en place, se précipite devant qu'on ne l'ait vu de son intérieur. Profitant donc de l'embarras de la police, il passe son groin, et imprime un mouvement si vif que la porte échappe à M. le commissaire. Le cochon voulant gagner l'escalier par le chemin le plus court, c'est-à-dire par la ligne la plus droite, se glisse rapidement entre les pieds du commissaire; celui-ci par un mouvement assez brusque, mais naturel à tout ce qui tient à la police, serre les jambes pour retenir le fugitif, mais ce mouvement fait perdre l'équilibre au magistrat qui, tombant à la renverse, se trouva dos à dos sur l'animal. Le cochon emporta ainsi avec lui l'autorité en déshabillé, mais par une galanterie assez étonnante chez cette espèce de quadrupède, il eut soin de faire mettre nez à terre à l'ordre public, sur le paillason même étendu devant sa porte, et lui épargna ainsi la fatigue de redescendre deux étages. Quant à lui, il redescendit assez lestement pour son malheur, car il fut pris et tué de suite. Il ne l'aurait pas mérité par état et par nature, qu'il l'eût mérité pour son escapade.

Le commissaire en a été quitte pour la peur, et pour quelques petites contusions.

Couillises.

Le théâtre de la Renaissance a donné, le 6 de ce mois, la *Lucie de Lammermoor* avec un succès qui a dépassé l'attente générale. C'est le plus grand pas que ce théâtre ait fait jusqu'à présent dans le genre lyrique : le final du second acte a surtout produit un admirable effet.

Le nouveau ténor Ricciardi est un jeune et beau chanteur qui a fort bien rempli sa tâche difficile, et Mme Thillon a chanté le rôle de Lucie avec beaucoup d'âme et de talent. Donizetti n'a qu'à se féliciter de l'importation de sa musique sur la scène française.

Tilly, le digne émule de Chollet, Tilly, que Lyon, Rouen, Bruxelles ont tour-à-tour applaudi, et en dernier lieu, l'opéra-comique où il a joué avec succès le *Postillon de Lonjumeau*, vient de débiter au Vaudeville dans une pièce intitulée *Amandine*.

M. Siran est de retour dans notre ville : espérons que la rentrée de notre premier ténor ne se fera pas trop attendre.

Jeudi 15 août, jour de l'assomption, la première représentation de *L'EMPEREUR*, en 15 tableaux.

On nous adresse à l'instant une lettre où l'on nous prie de demander au nom du public, *Guillaume Tell*, et la *Lucia de Lammermoor*. Pour *Guillaume Tell*, il n'y a point d'obstacle; Siran est là avec M. Compan : quant à la *Lucia*, nous espérons qu'on y songera.

Le public s'étonne avec raison du retard que met M. Compan à débiter. Son emploi est-il au dessus de ses forces, ou bien la voiture qui doit apporter ses malles est, elle tombée dans l'ornière? Il serait nécessaire de s'expliquer sur la cause de ces tergiversations.

Mlle Hélène Cundell que nous avons eu l'occasion d'entendre et d'applaudir, et dont chacun a pu apprécier l'excellente méthode, se dispose à établir à Lyon une école de chant

Rue des Capucins, n. 6, ancienne maison de la banque.

ANNONCES.

EAU PHÉNOMÉNALE

Pour teindre les cheveux à la minute, et en douze nuances.

Le seul dépôt, à Lyon, est chez M. BONNARDET, marchand-quincailler, rue St-Dominique, 7, où l'on trouve également LE LAIT D'ARABIE, pour teindre les cheveux en toutes nuances et en peu de temps.

Pour paraître très-incessamment :

LES BELLES FEMMES DE LYON,

Par livraisons de 16 pages, ornées d'une Lithographie.

On s'abonne au bureau du journal.

AVIS

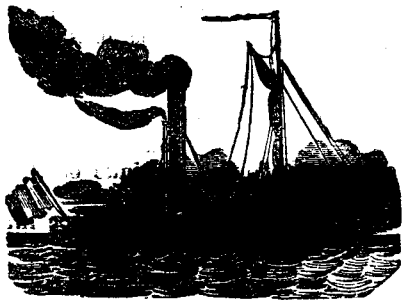
HOTEL DE VENISE,

CI-DEVANT HOTEL DES ETATS-UNIS,

RUE PISAY, N. 30. A LYON.

Cet hôtel, situé au centre de la ville, dans le voisinage de la Bourse et à proximité des théâtres; des bureaux de messageries et d'un des plus beaux établissements de bains, offre à MM. les voyageurs des avantages qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs. M. Mouzard, nouveau propriétaire de cet établissement, y a depuis son installation introduit de nombreuses améliorations qui le recommandent à leur confiance.

On trouvera tous les jours table d'hôte, à 2 heures, à dater du 1er septembre 1839. (91).



(80).

BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE.

SERVICE DE L'AGLE.

Départs à 5 heures du matin pour VALENCE, VIGNON, BEAUCAIRE, ARLES, et MARSEILLE.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la Comp^e sont quai de Retz, 45, et place de la Charité, hôtel de Provence.

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n^o 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

FONDS A VENDRE

Un superbe moulinage, situé dans une location propice et d'un prix modéré.

S'adresser à M. Payan, au jeu de boules aux Brotteaux près la Rotonde. (6).

AVIS.

LE GRAND DÉPOT DE PORCELAINES,

Quai Bon-Rencontre et rue Sirène,

Est actuellement RUE MERCIÈRE, 43, pour deux mois seulement, afin de finir de liquider.

On trouvera dans ce magasin une grande quantité de services de table ordinaires pour la campagne. — Assiettes à 4 fr. la douzaine. (101).

AVIS.

MM. les Notaires, Avoués, Hommes d'affaires, qui voudront faire insérer des Annonces dans ce Journal, jouiront d'un quart de remise et pourront réclamer leur abonnement gratis.

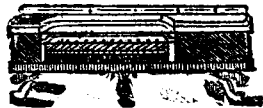
GABRIEL MORISOT,

Compositeur et Professeur de musique, attaché depuis plus de vingt ans aux théâtres de cette ville,

Grande rue Mercière, 58, au 4^e,

EN FACE DE LA RUE THOMASSIN,

Continue de se charger de composition musicale pour piano, guitare, harmonie, grand-orchestre, musique sacrée, plain-chant, bouquets de fêtes, musique pour distribution de prix, enfin tout ce qui concerne son art. (11).



PIANO A VENDRE.

Un Piano d'Erard à six octaves et deux cordes. S'adresser à Mad. BUSSIÈRE, marchande de nouveautés, Grande rue Mercière, n. 58. (43).

AVIS AU PUBLIC

Nouveau Magasin

DE MUSIQUE ET DE PIANOS

DE PARIS,

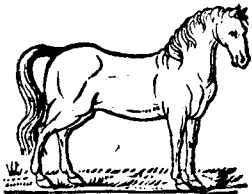
DE BENACCI ET PESCHIER,

Rue St-Côme, 3, à Lyon.

On y trouvera un assortiment complet de musique moderne, vocale et instrumentale. — Location et vente de Pianos; et abonnement à la lecture de la musique.

LEÇONS D'ÉQUITATION

D'APRÈS LES PRINCIPES DE L'ÉCOLE DE SAUMUR.



M. GAUTIEZ,

Directeur de la troupe

équestre,

A l'honneur de prévenir MM. les amateurs de cette ville qu'il donnera des *Leçons d'équitation*, d'après les principes de l'école de Saumur; ses leçons auront lieu au *Cirque*. Il est inutile de rappeler que M. CH. GAUTIEZ a un soin tout spécial pour l'étude de ses Elèves; ses préceptes déjà connus sont pour eux un sûr garant.

Conditions pour les *Leçons d'Equitation*.

L'ABONNEMENT EST PERSONNEL.

Pour 20 cachets, pris dans le délai d'un mois. 30 fr.

— 12 cachets. 20 »

Leçons particulières et haute école 3 »

Abonnement pour dames 50 »

Leçons particulières, accompagnées de l'écuyer à cheval. 4 »

L'entrée du manège est fixée à 5 francs.

A LOUER

de suite à Ainay

près le port,

Cinq grands magasins, 4 grandes caves voutées et plusieurs appartements propres à la fabrication ou à un entrepôt.

S'adresser à M. Delorme, place de la Fromagerie, 9.

(93)



Fabrique et dépôt d'ombrelles et de parapluies, à des prix très-modérés, grande rue Mercière, au coin de l'allée de l'Argue.

MAISON

Bourgeoise et un joli jardin clos de murs, sur les bords de la Saône, à 4 lieues de Lyon.

S'adresser à M^e Missol, notaire, port St-Clair, 25 (84).

GUÉRISON

des Cors

aux pieds,

Seul dépôt du topique coporistique qui attaque la racine des cors aux pieds et la fait tomber sans douleur.

Chez M. Aguetant, rue St-Côme. (63)

OUVRAGES EN VENTE

A la Librairie de CHAMBET aîné, quai des Célestins, 50.

Code des Propriétaires et Locataires, joli in-32. 50 c.

Code des Débitants de boissons; même format et même prix.

Code des Voyageurs par terre et par eau; même prix.

Code des Maîtres et Domestiques; même prix.

Code des Ouvriers; même prix.

Guide général en affaires, in-12. 1 f. 25 c.

Formulaire de tous les actes sous seing privé; même format et même prix.

Guide du Voyageur aux Eaux d'Aix, avec l'Itinéraire de la route par terre et par les bateaux à vapeur, in-18. gravures. 3 f.

Guide du Voyageur à Marseille, avec l'Itinéraire de la route par terre et par les bateaux à vapeur in-18, figures et carte. 3 f. (29).

BIENS A VENDRE

A VENDRE AUX ENCHÈRES, en l'étude de M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n. 4, le jeudi 22 août 1839, à onze heures du matin.

Une maison au petit Parilly, commune de St-Denis-de-Bron, à une heure de la Cuillotièrre, avec écuries, remises, four, grande cour, puits à eau claire, hangars, et deux fonds contigus en vigne et verger, clos chacun de murs, le tout contenant 46 ares 60 centiares.

S'adresser audit M^e Rozier, chargé de traiter de gré à gré.

Le Propriétaire Gérant, GAUDEL.